

**COMMUNE DE CERVON**  
**Conseil Municipal du 25 novembre 2020**

L'an 2020, le 25 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Mini club, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

**Présents :** M. Fabien SANSOIT, Maire, Mmes : Marie-Agnès CORDILLOT, Michelle GUDIN , Monique LANTIER-DUCOURET, Christelle NICOLAS, Catherine SAUVAT, MM. Pascal BERTIN, Charles HALM, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Baptiste TAUPIN,

**Absents ayant donné délégation :** M. Nicolas BOITEUX à M. Yves Pêtre, M. Alexandre SAINT-JOST à M. Jacques MARTIN,

**Absente :** Mme Alexandra TAUPIN

**Approbation du procès- verbal :**

Mme Catherine SAUVAT donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.**

**I – Point sur les travaux**

- **PC pour la bibliothèque** : Il a été acheté chez Bruneau
- **Convention SAFER** : La convention concernant la gestion du bail de vente d'herbe de la parcelle de la Grande Echeintre a été renouvelée pour 6 ans.
- **Horaires de l'ATSEM** : Ils ont été diminués, son temps de travail hebdomadaire est de 29 heures.
- **Élagage** : Suite aux demandes de devis, deux entreprises ont donné réponse au même tarif : M.Loisy et M.Taupin. Il leur a été demandé de refaire un devis avant tirage au sort.Le marché de trois ans a finalement été attribué à M. Fabien Loisy pour un montant de 8082€ TTC
- **Problème de pollution de l'Anguisson** : l'entreprise JTP SARL a été sollicitée par la Communauté de communes pour évacuer des boues à la sortie de l'assainissement du bourg.
- **Inondation de la cave de l'école maternelle**: La cause n'a pas été clairement identifiée. Il semblerait que ces inondations aient lieu suite à la réalisation des tranchées et aux travaux de mise en place de l'armoire pour la fibre optique. Une grille de départ de canalisation dans la cave pourrait être à l'origine du problème.
- Une **arrivée d'eau anormale** a été détectée dans la cave de l'école élémentaire. Le problème est cours de réparation.
- **Les relevés du réseau d'eau potable** par le SIAEP sont **terminés**
- **Assainissement dans le bourg** : Les représentants de la commune ont été informés trop tardivement d'une réunion et le regrettent. La recherche d'une solution pour la parcelle à acheter à l'entrée du bourg est en cours. Le financement de l'assainissement pour les particuliers est toujours assuré par une subvention.
- **Démolition d'une maison à Doussas** : Le propriétaire n'a pas pris en compte l' arrêté de péril imminent pris par le Maire. Des protections ont donc été mises en place par la mairie. Avec l'appui de la DDT, il est envisagé de démolir la maison, aux frais de la propriétaire (récupérables sur succession si non solvable). Le service juridique de la commune accompagne le montage de ce dossier.

Monsieur le Maire présente trois devis dont les montants sont les suivants :

- 28 032€ TTC par l'EURL TACHÉ FABRICE
- 11 500 € TTC par CJ Bâtiment
- 10 020 € TTC par JTP SARL

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord à Monsieur Le Maire pour signer le devis de JTP SARL.**

• **Travaux de voirie :**

- **A Certaines :** Les travaux réalisés sont satisfaisants. M. Taupin évoque le problème de la déviation qui n'a pas été mise en place pendant les travaux et qui a pourtant été facturé. Le problème a été évoqué en réunion avec la Communauté de communes
- **A Marcilly :** Les travaux sont en cours concernant le fossé et la plateforme pour le SAIP a été réalisée par les employés communaux.
- Les trous dans la chaussée ont été rebouchés à **La Citadelle**.
- **Mise aux normes électriques à Précý et au Tillot:** Les travaux de mise aux normes du réseau électrique réalisés par l'entreprise Serpollet, sous l'égide du SIEEN sont quasiment terminés . Les particuliers ont été prévenus des coupures d'électricité par ENEDIS.
- **Voirie :** Des travaux de voirie sur la route de Vellerot à la Citadelle peuvent être envisagés. Ils pourront être financés par une partie du reliquat du compte voirie. Monsieur le Maire fera une demande de devis auprès de la DDT.

## II – Écoulement des eaux à Certaines

Suite aux travaux de voirie des travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux sont nécessaires à Certaines.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise JTP SARL d'un montant de 10 187 € TTC.

Plusieurs conseillers proposent également de faire creuser un fossé sur la route avant l'étang du Prin d'environ 150 mètres. L'accord du propriétaire de l'étang sera nécessaire pour que l'eau se jette dedans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord à Monsieur Le Maire pour signer le devis de JTP SARL et pour les travaux concernant le fossé.**

## III – Budget : décisions modificatives

### Décision modificative N° 1 – Remplacement des fenêtres de la salle des fêtes

Désignation	Dépense		Recette	
	Diminution des crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2152-260 : Travaux voiries	35 810,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-263 : Travaux bâtiments	0,00 €	35 810,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	35 810,00 €	35 810,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	35 810,00 €	35 810,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

### Décision modificative N° 2 – Achats de matériels et outillages

Désignation	Dépense		Recette	
	Diminution des crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2152-260 : Travaux voiries	3 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-268 : matériels et outillages techniques	0,00 €	3 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 400,00 €	3 400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 400,00 €</b>	<b>3 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

### Décision modificative N° 3 – Travaux de voirie et achats de rideaux pour la salle des fêtes

Désignation	Dépense		Recette	
	Diminution des crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 011 : Charges à caractère général	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	9 911,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	9 911,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 261,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 261,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 261,00 €</b>	<b>10 261,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 261,00 €
Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 261,00 €
D-2152-260 : Travaux voiries	0,00 €	8 808,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-270 : Mobilier	0,00 €	1 453,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	10 261,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 261,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>10 261,00 €</b>		<b>10 261,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour prendre ses décisions modificatives et demande à M. Le Maire de signer tous documents afférents à ces modifications.**

### IV –CNP:assurance des agents de la commune

Le maire fait part de l'appel à cotisation de la CNP qui est l'assurance de la commune pour les agents (en cas de maladie ou de décès). Les montants varient en fonction de la caisse d'affiliation de chaque agent (CNRACL ou IRCANTEC).

Les montants des assurances sont les suivants :

- pour 5 agents CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents de collectivités locales) : 8248,77€
- pour 2 agents IRCANTEC : 311,18€.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord à Monsieur le Maire pour la souscription aux assurances des agents.**

### V– Recensement

- Désignation d'un coordonnateur pour les opérations de recensement du 21 janvier au 21 février 2020.

L'INSEE mettra à disposition un logiciel (OMER) pour procéder à cette opération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Charles Halm comme coordonnateur, à titre gratuit.**

- **Deux agents recenseurs** sont recrutés : Mme Charlotte Fichot et Mme Josiane Landry  
Le schéma de recensement sera le même qu'il y a cinq ans : la commune est partagée en deux , ce qui représente un agent pour 260 foyers environ.  
Les conseillers municipaux seront sollicités en cas de besoin , mais ne peuvent pas accompagner les agents dans les foyers.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.**
- **Rémunération des agents recenseurs :**  
La rémunération totale des deux agents sera d'environ 1700€. Elle se fera en fonction du nombre de feuilles et de bulletins individuels distribués et d'une indemnité kilométrique. La commune percevra une subvention de l'état de 1411 €.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la rémunération des agents recenseurs.**

**Mise à jour depuis le conseil : En raison du contexte sanitaire, le recensement n'aura finalement pas lieu en 2021 et sera reporté en 2022.**

## **VI – Achat de matériel**

- **Achat d'une tronçonneuse, d'un broyeur et d'une perche élagueuse**  
Différents devis sont présentés.  
Sont retenus :
  - les devis de Gamm Vert pour la tronçonneuse et l'élagueuse pour des montants respectifs de 415,23 € et 557,50 €
  - le devis de la SARL Lettelier pour le broyeur pour un montant de 1704 €Ces achats d'un montant total de 2677,33 € HT, soit 3212,80 TTC feront l'objet d'une décision modificative.
- **Achat d'un réfrigérateur pour la mairie**  
Deux devis de Weldom de 208,25 € HT et 282,50 € HT sont présentés par Monsieur le Maire.  
Le devis à 282,50 € HT , soit 339 € TTC est retenu.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour réaliser l'ensemble de ces achats .**

## **VII – @CTES- charte de transmission des actes émis par la commune**

De nombreux actes émis par les collectivités sont soumis au contrôle de légalité. Ils pourront dorénavant être transmis par une plateforme dématérialisée nommée "@ctes".

Seuls les actes soumis à obligation de transmission devront être transmis (Art 2121-2 du CGCT)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la transmission des actes concernés par la plateforme @ctes.**

## **VIII – SIAEP**

- **Modification des statuts**  
Le changement de règlement prévoit la désignation d'un suppléant par commune qui pourra remplacer un titulaire absent. Il sera informé après chaque réunion. Pour notre commune Dominique ROY est nommé suppléant.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la modification des statuts du SIAEP.**
- **Validation du rapport annuel**  
Monsieur le Maire présente le rapport annuel du SIAEP.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le rapport annuel du SIAEP.**

## **VII – Bulletin municipal**

- **Bulletin de fin d'année :**

- Suite à la réunion de la commission communication le 13 novembre, un courrier a été envoyé aux associations et à la directrice de l'école .

Chaque association pourra faire un bilan de l'année écoulée et éventuellement faire part de ses projets.

Les pages habituelles figureront dans ce bulletin, ainsi que de nouvelles rubriques comme « Au fil de l'année à Cervon».

- Plusieurs devis sont présentés par Mme Sauvat pour l'impression de 450 bulletins de fin d'année.

Les montants sont les suivants.

Pour 32 pages et couverture :

- Filigrane imprimerie : 1020 €TTC
- Bureau vallée : 428,90 € TTC
- Laballery : 870 € HT

Pour 40 pages et couverture :

- Bureau vallée : 499,45 € TTC
- Laballery : 1105 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord à Monsieur Le Maire pour chercher les devis au meilleur prix et signer les devis de la société la mieux disante.**

- **Bulletin mensuel**

Les conseillers municipaux proposeront aux habitants qui le peuvent d'accéder au bulletin mensuel à partir de janvier 2021 par le site internet cervon.fr . Il suffit pour cela de s'inscrire à la "newsletter". Ce qui permettrait de faire des économies de papier et d'impressions .

## **VI – Questions diverses**

- **Les sapins** commandés par la commune auprès de F. Taupin sont arrivés.

- **Convention avec l'APE :** Une convention doit être signée avec l'APE pour la mise à disposition, 28 heures par semaine sur le contrat de 35 heures, de l' agent recruté. Cette convention est valable jusqu'en juillet et renouvelable chaque année, avec un seuil du nombre d'enfants minimum.

Le repas de l'agent est pris en charge par l'APE.

L'aide mensuelle à l'association était calculée ainsi jusqu'à aujourd'hui: 3,30 versés par repas/enfant auxquels s'ajoute le règlement des repas de l'ATSEM.

L'aide sera à présent calculée sur la même base de laquelle sera déduit le montant du salaire de l'agent (7 heures par jour travaillé soit environ 11000€/an) .

- **A02 (assistant opérateur n°2):opérateurs locaux pour les transports scolaires**

Monsieur le Maire et Mme Bertin sont nommés respectivement président et secrétaire.

- **Service civique à l'école :** Monsieur le Maire doit s'entretenir à ce sujet avec la directrice de l'école. Le service civique, qui s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, est financé par l'état

- **Noël des enfants de la commune :** Le spectacle proposé habituellement proposé par le COFEP est annulé en raison de la situation sanitaire. Monsieur le Maire présente un devis des "Attelages de Mamanilou" d'un montant de 300 € TTC pour la distribution des cadeaux de Noël en calèche. La proposition n'est pas retenue par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire s'entretiendra avec la directrice de l'école à propos de l'organisation de la distribution des cadeaux aux enfants scolarisés à Cervon.

Les conseillers municipaux se chargeraient alors de distribuer les cadeaux des enfants qui ne sont pas scolarisés à l'école de Cervon.

- **Point sur les subventions :** En raison de la crise sanitaire , les projets de manifestations des associations ont été remis en cause. Les subventions sont habituellement accordées aux associations d'après un plan de financement avec projets .

Les subventions seront donc accordées si des frais ont été engagés dans la réalisation de ces projets. Un courrier sera envoyé aux associations pour les informer.

- M.Roy a été interpellé par un riverain sur le fait que **les camions** roulent trop vite rue de la croix de Nandou. Le programme de réfection de la circulation dans le bourg devra tenir compte de ces données.
- **Rallye de l'anguison :** Il aura lieu du 9 au 11 avril 2021.  
L'association prévoit un "shake down" (séance d'essai) sur les routes de la commune, de Gibon à Cervon en passant par Doussas et Préclou.
- **Busage route de Vellerot:** D'après M. Roumier, les passages sont des chemins communaux et le busage serait donc aux frais de la commune. D'autre part, il est prévu que M. Lordet fasse le nécessaire auprès de son exploitant.

#### **Dates à venir :**

- Commission communication : vendredi 11 décembre à 17 h 30
- Prochain Conseil Municipal : le 13 janvier à 20h00

La séance est levée à 23h00